

AFP, 7 mai 2019

Frelon asiatique: le Sénat consacre le rôle de "sentinelle" du maire

Paris, 7 mai 2019 (AFP) -

Le Sénat a adopté mardi à main levée en première lecture une proposition de loi LR qui consacre le rôle de "sentinelle" du maire dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, et plus spécifiquement le frelon asiatique, bête noire des apiculteurs.

Quelque 390 espèces envahissantes sont recensées en France, selon la secrétaire d'État à la Transition écologique Emmanuelle Wargon. Tel le frelon asiatique qui menace les abeilles domestiques, la bernache du Canada, ou encore, parmi les végétaux, l'ambrosie, mauvaise herbe cauchemar des allergiques.

Les espèces envahissantes sont citées comme la 5e cause d'extinction de la biodiversité dans le rapport du groupe d'experts de l'Onu publié lundi à Paris, a souligné le ministre.

La proposition de loi stipule que le maire, lorsqu'il constate la présence dans le milieu naturel d'une espèce envahissante, "peut en aviser" le préfet, qui est l'autorité compétente.

"Le maire aura un rôle de sentinelle", il constituera un "maillon essentiel" dans la "détection précoce" des espèces envahissantes, condition d'une eradication rapide et efficace, a défendu le rapporteur Vincent Segouin (LR).

Jean-Pierre Sueur (PS) a pointé un "texte totalement inutile" et Pierre-Yves Collombat (CRCE à majorité communiste) "une disposition superflutatoire".

Le texte "constitue un appel à la vigilance", notamment des maires, a pour sa part estimé Mme Wargon, pour qui "le maire peut et doit exercer un rôle de sentinelle, d'informateur".

Pour être définitivement adoptée, la proposition de loi doit encore être votée par l'Assemblée nationale.

vm/cs/or